BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 002/93 /ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE MINIERE DE DOHOUN ET DE KIERE-NORD (COMIDOK)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu *la Constitution ;*

Vu *la Résolution N° 01/ADP/ du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;*

A délibéré en sa séance du 5 Mai 1993 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention de Constitution de la Compagnie Minière de Dohoun et Kieré - Nord (COMIDOK) signée le 10 Novembre 1992, entre le Gouvernement du Burkina Faso , Faso Etudes et Travaux et la Société P.P. PRIBAM de Tchécoslovaquie.*

Article 2 : *La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance Publique à Ouagadougou , le 5 Mai 1993.

Le Secrétaire de séance *Le Président*

Marie Madeleine OUEDRAOGO / ***Dr Bongnessan Arsène YE/***